



Acte n° 2022C146

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers : 45  
En exercice : 45  
Présents : 29  
Pouvoirs : 10  
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 08/09/2022

Le 15 Septembre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

**Présents** : Christine FORNES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Delphine PICHOURON, Michèle NUGUET, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick NABETH, Bruno HENRY, Gabriel AUMONIER, Valérie BOYER, Vincent LAUTIER, Nathalie TISSERAND, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS HESDIN, Marcel BABAD, Jean-Jacques DUMONT, Catherine VIGNON, Frédéric VALLOS, Corinne MARTIN GAJAC, Stéphane BERTHOMIEU, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Armand CHAUMONT, Marc PECHOUX, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Gaëlle LICHTLE, Richard SIMMINI.

**Absents excusés** : Stéphanie PALLIER, Carole DEMANGE, Cécile BAUDOUX, Bernard REY, Emmanuelle CARGNELLI, Ingrid BESSON, Pierre ROSET (pouvoir à Christine FORNES), Richard PACCAUD (pouvoir à Gilles GARNIER), Gérard PORRETI (pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Anne-Marie DEGUEURCE (pouvoir à Patrick NABETH), Didier ALBAN (pouvoir à Armand CHAUMONT), Sylvie PERMEZEL (pouvoir à Valérie BOYER), Laëtitia BORDELIER (pouvoir à Richard SIMMINI), Amina LEGHNIDER (pouvoir à Patrick CHARRONDIERE), David POMMIER (pouvoir à Michèle NUGUET), Emilie BERTHOMON (pouvoir à Brigitte KLEIN).

**Secrétaire de séance** : Brigitte KLEIN

### **OBJET : ENVIRONNEMENT - Convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle A749 de la CCDSV située à Misérieux à l'association école chiens guides d'aveugles de Lyon**

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, du PCAET et des travaux, rappelle que la CCDSV est propriétaire de 27 hectares du domaine naturel de Cibeins. La partie parc du côté de la ferme Jacou a fait l'objet d'une modification du parcellaire en 2014, lors du transfert de propriété entre la Région AURA et la CCSV. L'ancienne parcelle A 722 située sur la commune de Misérieux a été divisée en trois parcelles distinctes :

- La parcelle A 750 en bordure de la RD88c réattribué à la commune de Misérieux.
- La parcelle A 749 attribuée à la CCSV.
- La parcelle A 748 restant propriété de la Région AURA, en gestion de l'association Ecole de chiens guides d'aveugles de Lyon.

La parcelle A 749 a fait l'objet d'une convention de mise à disposition actée par la délibération n°2015B19 du bureau communautaire du 25 Juin 2015. Cette mise à disposition autorisait l'association à créer une bande de 5 mètres de large et une zone clôturée pour des séances d'éducation canine prise sur la parcelle A 749. Cette convention d'une durée de 5 ans n'a jamais été renouvelée. Il est proposé de la renouveler sur une nouvelle durée de 4 ans puisque les installations créées en 2015 sont toujours en place et utilisées par l'association.

Pour rappel, cette convention précise :

- L'objet et les conditions de la mise à disposition (en particulier la gratuité) ;
- Les obligations de l'association concernant l'entretien en gestion différenciée de la parcelle par l'association, l'entretien des installations existantes, le maintien des accès pour d'éventuelles interventions futures sur les arbres au titre du régime forestier (mise en sécurité et entretien des arbres dans le cadre du plan d'aménagement forestier), les informations préalables de l'association auprès de la CCDSV en cas d'intervention d'urgence ;
- Les assurances ;
- Les conditions de dénonciation et d'avenants à la convention.

Celle-ci, d'une durée de 4 ans, sera renouvelable tacitement.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 01/09/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de la parcelle A 749 avec l'association école chiens guides d'aveugles de Lyon pour la mise en œuvre de séances d'éducation canine d'une durée de 4 ans renouvelable par tacite reconduction.

A Trévoux, le 15/09/2022

La Secrétaire de séance

Brigitte KLEIN



Affichage électronique le :

21 SEP. 2022

Le Président,

Marc PECHOUX

